



PRISE EN CHARGE DES SERVICES DE GARDE

Sommaire de la situation et propositions d'actions

par le

Conseil consultatif sur la condition de la femme au Nouveau-Brunswick

Automne 2003

À L'INTÉRIEUR

Des arguments en faveur des services de garde de qualité

La situation actuelle

Quelques projets intéressants à l'extérieur du Nouveau-Brunswick

Des recommandations de changement

ARGUMENTS EN FAVEUR DES SERVICES DE GARDE DE QUALITÉ

La société a une certaine responsabilité dans le bien-être de tous les enfants. C'est pourquoi les études de la maternelle à la douzième année sont gratuites. C'est également la raison pour laquelle les contribuables appuient les services de protection des enfants, destinés aux jeunes qui font l'objet de mauvais traitement ou de négligence.

Mais qu'advient-il des nourrissons, des enfants d'âge préscolaire ou d'âge scolaire pendant que leurs parents sont au travail ou en formation? Environ les trois quarts des parents de jeunes enfants font actuellement partie de la population active, et la plupart des enfants sont dans un type quelconque de services de garde. Certains parents restent à la maison, travaillent ou étudient à temps partiel parce qu'ils n'arrivent pas à trouver de services de garde convenant à leur horaire ou budget. En effet, il y a des places dans les services de garde régis par le gouvernement que pour 11% des jeunes en bas de 12 ans. Par conséquent, la plupart des enfants sont confiés à des services de garde qui ne font l'objet d'aucune inspection et qui ne sont tenus de se conformer à aucune norme.

Des services de garde qui favorisent adéquatement le développement de l'enfant et offrent un milieu sécuritaire et stimulant constituent un investissement judicieux pour l'avenir. De nombreuses recherches révèlent que les six premières années de la vie d'un enfant jouent un rôle primordial dans sa réussite scolaire, professionnelle et sociale. Les six premières années de développement intellectuel de l'enfant jettent les bases de sa capacité d'apprentissage, son comportement et sa santé pour le reste de sa vie.

Des études ont démontré que les enfants ayant reçu des soins de bonne qualité avaient plus de vocabulaire, des aptitudes langagières supérieures, un fonctionnement cognitif plus élevé et qu'ils avaient plus de facilité à établir de saines relations avec les autres enfants¹. Les avantages des services de garde de qualité semblent être particulièrement importants pour les enfants provenant de familles moins nantis². Les éducateurs travaillant avec de jeunes enfants sont en mesure d'identifier les troubles d'apprentissage, les problèmes de comportement et de socialisation, et d'encourager un mode de vie sain. Bref, les enfants qui ont un bon début dans la vie seront en meilleure santé et deviendront des citoyens plus heureux et plus productifs.

¹ Voir, par exemple, Gillian Doherty, *De la conception à six ans : les fondements de la préparation à l'école*, (Développement des ressources humaines Canada, Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique, mai 1997); Hon. M. McCain et J.F. Mustard, *Reversing the Real Brain Drain: Early Years Study* (Toronto, Secrétariat à l'enfance, 1999).

² D. Kohen, C. Hertzman, et J.D. Willms, "The Importance of Quality Child Care," dans J.D. Willms, dir., *Vulnerable Children: Findings from Canada's National Longitudinal Survey of Children and Youth* (Edmonton: University of Alberta Press, 2002).

Nombreux parents inscrivent leurs enfants d'âge préscolaire simplement pour les faire bénéficier de la socialisation et des activités de stimulation.

Les services de garde devraient être considérés comme des services publics essentiels. Les soins à prodiguer aux enfants ne devraient pas être principalement l'affaire des femmes, bien qu'ils leur reviennent en majeure partie. Il s'agit d'un sujet qui touche la famille, la société et l'économie.

La majorité des Canadiens sont présentement en faveur d'un investissement public dans des services de garde de qualité. Un récent sondage d'opinion publique a révélé que 90 % des Canadiens étaient d'accord ou fermement d'accord avec l'idée que le « Canada devrait avoir un plan national de services de garde » et 86% favorisaient « un programme de services de garde financé par l'État qui permettrait à tous les enfants du Canada de profiter de services de qualité³. »

Une récente étude qui portait sur des enfants de la maternelle de la région de Hampton et Sussex au Nouveau-Brunswick a révélé qu'en dépit d'un développement global adéquat, le développement langagier et cognitif ainsi que la santé émotionnelle et la maturité de ces enfants étaient inférieurs aux niveaux nationaux. Le rapport indiquait également qu'un nombre relativement faible d'enfants de la région fréquentaient une garderie accréditée (1 % par rapport à la moyenne nationale de 8 %) et il recommandait que « l'augmentation du nombre de services de garde de bonne qualité et leur accès aux familles à faible revenu pourraient être la meilleure stratégie à adopter pour améliorer les compétences langagières, la santé émotionnelle et la maturité des enfants⁴. »

Les services de garde de qualité peuvent aussi améliorer la santé et le bien-être des parents. En effet, les parents qui savent que leurs enfants sont dans un milieu sécuritaire et stimulant sont moins inquiets. Les parents ont besoin d'avoir l'esprit tranquille pour travailler, accepter une promotion, profiter de la formation et des occasions de perfectionnement. Pour le parent unique ou les familles à faible revenu, l'accès à un service de garde à prix modique peut faire toute la différence entre la dépendance et l'autonomie financière.

³ Sondage de Millward Brown Goldfarb, mené entre le 27 novembre et le 12 décembre 2002.

⁴ L'étude menée en 2001-2002 repose sur les renseignements fournis par les enseignants, les parents et les enfants, de même que sur les données comparatives provenant de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes. Voir le rapport préparé par J. Douglas Willms avec l'aide de Shawn Dalton et Norman Daoust, *Comprendre la petite enfance: Développement de la petite enfance à Hampton/Sussex au Nouveau-Brunswick*, (Développement des ressources humaines Canada, Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique, avril 2003).

Il y a un prix à payer pour avoir un accès équitable à des services de grande qualité dans les domaines de l'éducation, la santé ou les services de garde. De l'avis de Martha Friendly, chercheuse en services de garde, « le marché du travail n'est pas adapté à la réalité des services de garde⁵. » Or, l'investissement public dans des services favorisant l'éducation des jeunes enfants ainsi que l'emploi et la formation des adultes, permettront de réaliser des gains importants à long terme. Les individus en profiteront et l'ensemble de la société y gagnera compte tenu des économies réalisées au titre des programmes sociaux, de l'augmentation de la productivité et des recettes fiscales. On estime que pour chaque 1 \$ affecté aux services de garde, il existe un gain potentiel à la société de 2 \$⁶.

Le gouverneur de la Banque du Canada, l'économiste David Dodge, avance des arguments économiques en faveur de l'investissement dans le développement de la petite enfance. Dans un monde où les ressources sont limitées, dit-il, le défi est de déterminer où investir pour maximiser le développement potentiel du capital humain : est-ce en petite enfance, en éducation primaire ou post secondaire ou en formation de la main-d'œuvre. M. Dodge ne doute pas que l'investissement dans le développement de la petite enfance donne le meilleur rendement. Ainsi les jeunes en première année seraient prêts à apprendre et à réussir, ce qui rendra le système scolaire plus efficace, ce qui permettra aux jeunes de participer efficacement au marché du travail à un âge relativement jeune. Dans notre société vieillissante, une considération importante est de profiter d'une main-d'œuvre réduite. Mais selon M. Dodge, les structures manquent pour encourager de tels investissements. Les provinces n'appuient pas suffisamment le développement du capital humain de la petite enfance. Il préconise le transfert de cette responsabilité des ministères sociaux au ministère de l'éducation, et l'augmentation des ressources affectées. Il recommande que le mandat de l'institution responsable soit d'organiser le développement de la petite enfance dans le but de faire en sorte que les enfants de 6 ans arriveront à l'école davantage prêts à apprendre.

LA SITUATION ACTUELLE

Le Nouveau-Brunswick n'a actuellement aucun plan de développement provincial pour la prestation de services de garde. Diverses mesures visant à améliorer les services de garde sont comprises dans le cadre du *Programme de développement de la petite enfance* lancé en 2001, qui comprend également des services prénatals et des programmes de nutrition et d'aide aux enfants témoins de violence conjugale. Il est la réponse du Nouveau-Brunswick au financement alloué aux provinces dans le cadre de la rencontre des premiers ministres qui a eu lieu en

⁵ Martha Friendly, « Subsidized child care delivers future payoffs », *National Post*, 31 mars 2003.

⁶ Gordon Cleveland et Michael Krashinsky, *The Benefits and Costs of Good Child Care*, 1998.

septembre 2000 pour aider les jeunes enfants « à s'épanouir pleinement et à être en santé, en sécurité, prêts à apprendre ainsi qu'impliqués socialement et responsables. »

Le ministère des Services familiaux et communautaires du Nouveau-Brunswick joue actuellement un rôle limité sur les plans de la surveillance et du financement des services de garde. Il fixe les normes de santé et de sécurité, délivre les permis et inspecte les installations des services de garde (garderies et garderies de jour communautaire) réglementées. Le gouvernement subventionne également les frais de garde de certaines familles à faible revenu (l'aide est versée directement aux fournisseurs des services au nom des parents admissibles). Les familles dont le revenu net est de 15 000 \$ ou moins sont présentement admissibles à une aide financière complète. Une aide partielle est offerte aux familles dont le revenu net maximum est de 23,100 \$ (1 enfant, 2 ans et plus) ou de 24,180 \$ (1 enfant, 2 ans et moins). Des subventions reposant sur le nombre de places disponibles sont aussi accordées aux services de garde réglementés, mais aucun denier public ne peut servir à l'ouverture de nouvelles garderies (voir la formule de financement ci-dessous).

**Formule de financement des places dans les garderies agréées,
2003-2004**

Nombre de places agréées x heures de fonctionnement par semaine x
nombre de semaines par année, ajusté selon le type de programme.

En vertu de cette formule, un niveau supérieur de financement est fourni pour les places de nourrissons, suivi des places de garderie de jour communautaire, des places pour enfants d'âge préscolaire, et des places pour enfants d'âge scolaire.

En mars 2003, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a signé le Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, conjointement avec le gouvernement fédéral et les autres provinces. En vertu de l'entente, le Nouveau-Brunswick recevra 22 millions de dollars du gouvernement fédéral pour les soins aux enfants au cours des cinq prochaines années. Il faudra cependant plus que ce seul financement du fédéral pour améliorer de manière substantielle la qualité des services de garde.

Les questions d'accessibilité et de souplesse sont toujours au premier plan. Ici, comme dans la plupart des régions du Canada, il y a très peu de services de garde réglementés. Si les services de garde accrédités ne peuvent accueillir que 11 % des enfants de moins de 12 ans de la province, la situation dans certains groupes et certaines régions est encore plus désespérée : par

exemple, dans les régions rurales, sur les réserves des Premières Nations, pour les enfants de moins de 2 ans et les travailleurs saisonniers ou de quarts. Les places pour les nourrissons et les enfants ayant des besoins spéciaux sont particulièrement difficiles à trouver. Il y a également une pénurie de services de garde après l'école. Les parents qui travaillent la nuit ou de longues heures pendant certaines saisons, et ceux vivant en milieu agricole ou rural, ont toujours bien peu de solutions. Une étude portant sur les familles en milieu rural ou agricole menée en 1997 par les New Brunswick Partners in Agriculture, a révélé que la moitié de toutes les familles devait emmener leurs enfants avec elles sur l'équipement agricole, car elles ne pouvaient compter sur aucun service de garde.

Le coût des services de garde actuels ou des gardiennes non-régies par le gouvernement est hors de la portée de nombreux parents. Les frais mensuels moyens versés en 1998 par les parents du Nouveau-Brunswick pour les soins à temps plein dans les garderies étaient de 360 \$ pour les tout-petits et les enfants d'âge préscolaire et de 380 \$ pour les nourrissons.⁷ En 2003, ces taux sont plus près de 400\$ pour les tout-petits et les enfants d'âge préscolaire et 400-500\$ pour les nourrissons. Pour les travailleurs gagnant peu, les frais de garde peuvent s'avérer une raison de ne pas travailler. L'aide financière offerte par le gouvernement du Nouveau-Brunswick aux familles à faibles revenus contribue à réduire les frais de garde de certaines familles. Mais les exigences restrictives d'admissibilité signifient que seulement 23% des enfants fréquentant un service de garde réglementé recevaient un soutien du gouvernement de la province en 2001, comparativement à 36 % dans l'ensemble du Canada⁸.

Malgré la demande élevée pour ce type de service, de nombreuses garderies éprouvent des difficultés financières. Le Nouveau-Brunswick n'affecte qu'un tiers de la moyenne nationale aux places dans les garderies réglementées : 1 066 \$ par rapport aux 3 185 \$ pour l'ensemble du Canada⁹. Au Nouveau-Brunswick, la contribution financière des parents compte pour la majorité des revenus des garderies réglementées.

Le sous-financement et une coordination inadéquate sont les principaux obstacles à la qualité des services de garde. Or, il est essentiel que les éducateurs travaillant auprès des enfants en bas âge soient bien formés et que les parents puissent compter sur la continuité des services. Les compétences établies par le gouvernement provincial sont présentement insuffisantes. Aucune formation ni expérience n'est nécessaire pour travailler auprès des enfants en bas âge

⁷ Martha Friendly, Jane Beach et Michelle Turiano, *Early Childhood Education and Care in Canada 2001* (Childcare Resource and Research Unit, Université de Toronto, décembre 2002). Offert en ligne à www.childcarecanada.org

⁸ Ibid.

⁹ Ibid.

dans les garderies accréditées. On estime qu'une personne de 16 ans ayant suivi un cours de premiers soins est qualifiée pour travailler dans les garderies accréditées, alors que les gardiennes doivent être âgées d'au moins 19 ans pour exploiter une garderie privée à la maison. Une nouvelle norme entrera en vigueur d'ici avril 2006, laquelle exigera que le gestionnaire de la garderie ou qu'un employé sur quatre ait une année de formation dans un collège communautaire en services de garde ou l'équivalent. Ceci est déjà exigé de tout nouveau service mais il n'est pas clair ce qui arrivera si, une fois ouvert, le nouvel établissement perd les services de son employée ayant la formation spécialisée. Le ministère des Services familiaux et communautaires du Nouveau-Brunswick prépare actuellement des modules de formation à distance qui seront offerts par l'entremise des collèges communautaires.

Les salaires bas contribuent également aux lacunes sur le plan de la formation et à la rotation élevée dans le secteur. On dit qu'investir dans la formation des employés des services de garde lorsque le taux de roulement est élevé c'est comme verser de l'eau dans un contenant avec un trou. En effet, les employés des garderies accréditées du Nouveau-Brunswick sont parmi les moins payés au Canada: un bon nombre d'entre eux reçoivent un salaire à peine supérieur au salaire minimum. Les travailleurs en garderie ayant répondu à une étude sur les besoins de formation au Nouveau-Brunswick à l'automne 2001 (étude menée par le ministère des Services familiaux et communautaires) ont déclaré gagner entre 6,76 \$ et 7 \$ l'heure. Les employés ne sont pas encouragés à se perfectionner ou à rester longtemps dans le secteur. Moins de 20 % des employés des garderies régies par le gouvernement du Nouveau-Brunswick détiennent un diplôme en éducation des jeunes enfants¹⁰. 61% des 978 travailleurs en garderie qui ont participé à l'étude de l'automne 2001 n'avaient aucune formation spécialisée dans le domaine de la petite enfance et seulement 3% étaient actuellement inscrit à ce type de programme. La moitié des participants au sondage avaient été au service de leur employeur actuel depuis deux ans et demi ou moins.

¹⁰ Parents pour des services de garde de qualité (Moncton), campagne électorale 2003 « Votez services de garde de qualité! », avril 2003.

QUELQUES PROJETS INTÉRESSANTS À L'EXTÉRIEUR DU NOUVEAU-BRUNSWICK

En Europe, plusieurs pays ont fait des services de garde une priorité et les ont inclus dans leurs politiques familiales, éducatives et d'emploi. Ainsi, en France, en Suède, au Danemark et en Finlande, les services de garde sont largement subventionnés et le gouvernement a fixé des normes élevées pour l'éducation et les soins à donner aux enfants.

Le gouvernement du Québec a établi un programme universel de services de garde et créé un programme pluriannuel complet soutenu par les deniers publics. Favoriser le développement des enfants, les chances égales et l'équilibre entre la famille et le travail figurent parmi les objectifs d'un programme élaboré dans le cadre d'une politique familiale plus générale.

Places à 5 \$ par jour au Québec

- Programme provincial unique au Canada.
- Créé en 1997; tarif de 5 \$ par jour subventionné par le gouvernement pour les nourrissons, les enfants d'âge préscolaire et scolaire a progressivement été offert à tous les enfants de 12 ans et moins (tarif réduit ou gratuits pour les familles à faible revenu).
- Places disponibles dans des garderies éducatives sous la surveillance d'un personnel formé ou dans des maisons privées.
- Depuis 2000, certaines garderies offrent des heures de travail prolongées et même des services la nuit pour les travailleurs de quarts comme ceux du casino et des hôpitaux.

« Soins éducatifs » en Finlande

- Le système finlandais a une vision holistique de la croissance, du développement et de l'apprentissage des enfants.
- Presque tous les enfants d'âge préscolaire (moins de 7 ans) sont inscrits à des programmes publics subventionnés.
- Depuis 1996, tous les enfants de moins de 7 ans ont une place dans une garderie municipale (dans des garderies institutionnelles ou familiales), peu importe si les parents travaillent.
- Il est possible que les parents reçoivent une allocation pour défrayer une partie de leurs frais de garderie s'ils ont opté pour une garderie privée (depuis 1997).
- Les frais sont faibles, proportionnels à la grandeur de la famille, au niveau de ses revenus (gratuits pour ceux à faible revenu).
- Les frais aux clients ne représentent qu'environ 15 % des frais de garde totaux.
- Tous les travailleurs en garderie doivent au moins avoir une formation de niveau secondaire dans les domaines du bien-être social ou des soins de santé; 1 employé sur 3 doit détenir un diplôme universitaire en éducation ou en sciences sociales; une formation quelconque est nécessaire pour les gardiennes en milieu familial.
- Les programmes encouragent le jeu autonome des enfants en tant qu'outil d'apprentissage et la coopération avec les autres; un plan d'apprentissage est dressé pour chaque enfant et des mesures sont prises pour répondre aux besoins des enfants ayant des besoins spéciaux.

Dans certaines régions, des projets pilotes ont été créés pour répondre à des besoins particuliers, comme ceux des travailleurs saisonniers et des familles des exploitants agricoles.

Au service des employés saisonniers en C.-B.

- Dans la Vallée de l'Okanagan en C.-B., un projet pilote de 1995 à 1999 a fourni des services de garde aux cueilleurs de fruits de passage qui travaillent au salaire minimum.
- Services offerts de 7 h à 19 h cinq jours par semaine en juillet et août; 3 repas quotidiens servis aux enfants.
- Services de garde de qualité offerts à un coût abordable aux parents, adaptés aux horaires estivaux de cueillette, fournis par des employés qualifiés et d'expérience.
- Coûts élevés de main-d'oeuvre et des repas.
- Le projet a pris fin en 1999 lorsque les gouvernements provincial et fédéral ont retiré leur appui financier.

Programme de services de garde en milieu rural à l'Île-du-Prince-Édouard

- Projet pilote de 1990 coordonné par les Services d'emplois agricoles de la province et financé par le ministère de la Santé et des Services sociaux de l'Î.-P.-É.
- Quatre étudiants payés par le gouvernement provincial ont suivi un atelier de formation en services de garde donné par le ministère de la Santé et étaient inscrits aux Services d'emplois agricoles de Charlottetown.
- Les exploitants agricoles communiquaient avec Services d'emplois agricoles et demandaient des services de garde pour des dates précises, généralement pour un maximum de 5 jours. Les étudiants se rendaient à la ferme.
- 13 familles d'exploitants agricoles ont profité des services offerts dans le cadre de ce projet pilote de deux mois.
- Le projet a été annulé après 1 an en raison de compressions budgétaires.

Partenariats entre les secteurs public et privé dans les milieux ruraux aux É.-U.

- Le Bureau des services de garde (Child Care Bureau) du département américain de la santé et des services sociaux (Health and Human Services) a financé un projet pluriannuel d'information et d'aide technique, soit le « Child Care Partnership Project ».
- Ce projet a produit une série de ressources et de matériel techniques pour favoriser la création de partenariats entre les secteurs public et privé et améliorer la qualité et l'offre des services de garde en milieu rural.
- Grâce à l'aide reçue dans le cadre de ce projet, divers partenariats entre des petites entreprises, des agences à but non lucratif (comme les associations Head Start) et d'autres intervenants ont été créés en vue d'offrir de nouvelles approches à la prestation de services de garde, la formation du personnel et le transport dans les milieux ruraux à travers le pays, de Huntsville, d'Arkansas au Wyoming.

Voir : <http://nccic.org/ccpartnerships>

RECOMMANDATIONS DE CHANGEMENT

Seule une action concertée pourra permettre de fournir des services de qualité aux enfants du Nouveau-Brunswick. Tous les citoyens, qu'ils aient ou non de jeunes enfants, doivent être sensibilisés à l'importance d'offrir une éducation et des soins de qualité. L'engagement du gouvernement est essentiel. Des services de garde de qualité viables ne sauraient voir le jour sans un plan d'action cohérent et un financement public substantiel. Les services régis et coordonnés par le gouvernement doivent reposer sur les principes de développement et de soins des jeunes enfants. Leur coût doit également être abordable et ils doivent répondre aux besoins de tous les parents et enfants de la province. Il est crucial qu'ils soient souples et adaptables. Les personnes vivant dans des milieux urbains et ruraux, les Anglophones, les Francophones et les Autochtones, les travailleurs de quarts et saisonniers, les employés à temps plein et à temps partiel, les nourrissons, les enfants ayant des besoins spéciaux et les enfants d'âge scolaire devraient tous pouvoir profiter des services de garde.

Le Conseil consultatif sur la condition de la femme propose les mesures suivantes pour résoudre les problèmes identifiés dans le secteur des services de garde.

Problèmes	Recommandations de changement
Les salaires dans les garderies sont à peine plus élevés que le salaire minimum. Il en résulte un roulement élevé du personnel et des difficultés à attirer ou conserver les employées formées en éducation de la petite enfance.	<p>√ lancer une campagne de sensibilisation publique sur la valeur des services fournis par les travailleurs en garderie, préparée par le CCCF en collaboration avec d'autres parties intéressées (Soins et Éducation à la petite enfance du Nouveau-Brunswick, Parents pour des services de garde de qualité, New Brunswick Partners in Agriculture, les représentant-e-s de services de garde en milieu de travail, les professeurs et chercheurs à l'université dans le domaine de l'éducation à la petite enfance, les ministères provinciaux concernés, les regroupements syndicaux et économiques).</p> <p>√ établir un niveau de salaire approprié pour les employées des centres de soins, au moyen d'une évaluation du travail; établir des critères de formation et consacrer les fonds publics nécessaires pour que les salaires des employées atteignent les niveaux établis.</p>

<p>Les programmes éducatifs et les activités dans les garderies institutionnelles et en milieu familial accrédité sont limités par l'insuffisance des ressources et des employés formés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> √ introduire un programme d'enseignement de base qui sera utilisé dans les garderies accréditées de la province. √ offrir un financement public pour acheter l'équipement et le matériel nécessaires aux programmes éducatifs dans les garderies institutionnelles et en milieu familial accréditées. √ fixer des niveaux de compétence élevés pour les employés des garderies, notamment un certificat en éducation à la petite enfance pour au moins 2 travailleurs sur 4 des garderies accréditées. √ offrir des bourses d'études du gouvernement aux travailleurs en garderie actuels et à venir afin de leur permettre de parfaire leur formation, ainsi que des occasions de formation continue. √ affecter un nombre adéquat d'employés à l'inspection et au contrôle des services offerts dans les garderies accréditées.
<p>Les employeurs et les parents ne peuvent obtenir de services de garde particuliers (travail par quarts, travail de fin de semaine, heures de travail prolongées, travail à temps partiel, soins pour nourrissons ou soins spéciaux).</p>	<ul style="list-style-type: none"> √ mettre sur pied des projets pilotes afin de mieux servir certains milieux, notamment les employés de milieux hospitaliers et des usines de transformation du poisson. √ fournir des incitatifs fiscaux, des subventions de démarrage et d'exploitation pour amener les employeurs et les syndicats à créer des garderies en milieu de travail. √ financer le coût de la formation spécialisée que devraient avoir les employés des garderies qui s'occupent d'enfants ayant des besoins spéciaux (par ex. : autistiques).

<p>Pénurie des services de garde dans les milieux ruraux du Nouveau-Brunswick</p>	<ul style="list-style-type: none"> √ créer une banque de gardiennes formées et parrainées par le gouvernement qui iraient dans les régions agricoles de la province. √ étudier la possibilité d'offrir des services de garde « portatifs » qui permettraient de répondre aux besoins élevés des régions pendant les périodes de pointe. √ fournir une aide financière et un soutien pour la formation des nouveaux employés et le perfectionnement des employés existants des garderies dans les petites villes et les villages du Nouveau-Brunswick. √ encourager la formation d'alliances dans le milieu entre les organismes bénévoles, les entreprises de services, les entreprises et les autres parties intéressées à mettre sur pied des garderies. √ fournir des incitatifs fiscaux, des subventions de démarrage et d'exploitation pour amener les employeurs et les syndicats à créer des garderies en milieu de travail.
<p>Bien des parents ne peuvent payer les frais de garderie actuels.</p>	<ul style="list-style-type: none"> √ étendre les critères d'admissibilité à l'aide financière du gouvernement destinée aux familles à faible revenu de manière à ce que les parents vivant près ou en bas du seuil de pauvreté se voient rembourser complètement leurs frais de garde. √ augmenter les subventions gouvernementales par place en garderie accréditée et fournir des fonds de démarrage et d'exploitation pour les garderies détenant un permis qui couvriraient la majeure partie des frais de garde.